

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 27 mars 2024 à 16h30,**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	11

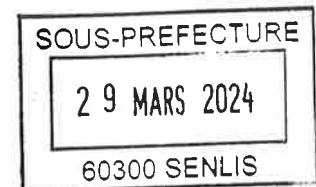
**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, M. Bernard KESTERMAN, Mme Liliane LEHEUTRE, Mme Muguette SERAIS, Mme Françoise THIEUX

**Ont donné pouvoir :**

Mme Isabelle DELEPINE pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

**Est désigné secrétaire de séance :** Mme Françoise NIVESSE



**DELCCAS 2024-17  
TARIFS DES CHAMBRES D'HOTES AU SEIN DES RPA**

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Il existe au sein des deux RPA des chambres d'hôtes qui peuvent être mises temporairement à disposition des familles des résidents, à la nuitée :

- 4 chambres aux Lilas
- 2 chambres aux Hortensias

Ces chambres d'hôtes permettent d'accueillir les familles, pour des visites ponctuelles, ou pour accompagner leur proche en cas de maladie, transfert en EHPAD, ...

Le tarif actuel est de 15 € la nuit, inchangé depuis de nombreuses années.

Afin de combler le déficit d'accueil des familles au sein de la RPA « Les Hortensias », l'appartement 27 de cette résidence a été transformé en chambre d'hôtes. Cet appartement, desservi par quelques marches d'escalier, ne satisfaisait pas pleinement aux conditions optimales d'accessibilité pour les résidents. Il est équipé de 2 lits (1 double, 1 simple) et d'une cuisine.

La nouvelle capacité d'accueil en chambres d'hôtes est ainsi portée à :

- 4 chambres aux Lilas
- 3 chambres aux Hortensias (dont 1 équipée d'une cuisine)

Il convient de revoir les tarifs, pour les adapter notamment à cette offre diversifiée.

Après étude en séance, et avis des membres du Conseil d'administration, le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Fixer comme suit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 le tarif des chambres d'hôtes des RPA « Les Lilas » et « Les Hortensias » :

Nuit chambre	20 €
Nuit chambre avec cuisine	40 €

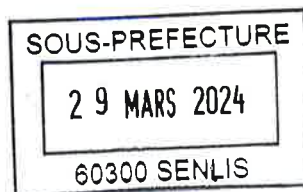
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Fait à Crépy-en-Valois, le 27 mars 2024.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 29 MARS 2024

Françoise NIVESSE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.